

**PROCES-VERBAL DU REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2016
A LA MAISON DES ASSOCIATIONS-SALLE DES FETES DE LA MADELEINE DE NONANCOURT**

Date de convocation : 31 aout 2016

*Membres en exercice ayant pouvoir délibératif : 28
Membres en exercice ayant pouvoir consultatif : 9*

*Votants - pouvoir délibératif : 24 (21 titulaires – 3 suppléants ayant un pouvoir)
Votants - pouvoir consultatif : 2*

L'an deux mil seize le 15 septembre à 18 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes-Maison des Associations de la Madeleine de Nonancourt, sous la présidence de Madame Michèle ROUVEIX, Présidente.

Présents :

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Titulaires : M. Boreggio, M. Cissey, M. Cochon, M. Confais, M. Jennat, M. Masson - Suppléants : M. Albenque, M. Jean-Pierre Morel*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Titulaires : M. Auger, M. Jean-Etienne Morel, M. Petitbon, M. Rivemale, M. Souchay - Suppléants : Mme Clough Jacques, M. Samon*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaires : M. Brault, M. Cheron, M. Henras, Mme Leray*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaires : Mme Bonnard, M. Boulogne, M. Romero - Suppléant : Mme Reber*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Titulaires : M. Daniel Colleu, M. Garrigues, Mme Rouveix*
- Conseil de Développement : *M. Morgoun, M. Rabartin*

Absents ayant donné leur pouvoir :

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Mme Loust à M. Albenque*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *M. François à Mme Clough Jacques*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *M. Levée à Mme Reber*

Absents :

- Communauté de Communes de La Porte Normande : *Suppléants : Mme Bonnard, M. Etienne Colleu*
- Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Suppléant : M. Perron*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaire : M. Louvard - Suppléants : Mme Dumez, M. Pinchon*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaire : Mme Sevin - Suppléant : M. Galichon*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Titulaires : M. Fleury, M. Hervieu - Suppléants : M. Dufour, M. Veit*
- Conseil de Développement : *Mme Auffret, M. Costes, Mme Henras, Mme Lenormand, M. Leprevost, M. Rami, M. Varigault*

Était également présents:

M. Aubert (directeur), Mme Guenette (chargée de mission LEADER), Mme SIMON (assistante)

Secrétaire de séance : *M. Michel Cochon*

Approbation du Procès-Verbal du 4 Février 2016

Michèle ROUVEIX soumet aux membres du Comité Syndical le Procès-Verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Informations sur la gouvernance de l'assemblée et les mouvements de personnel

Michèle ROUVEIX fait part qu'habituellement une séance de Comité Syndical a lieu en Mai ou en Juin de chaque année, ce qui n'a pas été le cas cette année. En effet, dans la mesure où les activités du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton sont amenées à s'arrêter d'ici la fin de l'année, ou plutôt à être transférées, il n'y a pas eu un florilège d'informations nouvelles à débattre (juste les affaires courantes).

Par ailleurs, la plupart des membres ayant été fortement sollicité avec la préparation des fusions de communautés de communes, il était donc raisonnable de ne pas charger davantage la « barque » en temps de réunions.

Néanmoins, 2 réunions de bureau ont pu avoir lieu au mois de Mai et de Juillet, dont les comptes rendus ont été transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical pour permettre à chacun de se tenir informé.

Enfin, **Michèle ROUVEIX** fait part des mouvements personnels qui ont eu lieu depuis l'assemblée de février 2016 :

- Arrivée de Marion Guenette en Mai 2016 – Chargée de mission LEADER
- Arrivée de Sylvain Labiche en Juin 2016 – Conseiller en énergie auprès des communes
Mise à disposition par l'ALEC 27 (Agence de l'Energie et du Climat de l'Eure)
- Retour de congé parental de Séverine Simon en Septembre 2016 – Assistante administrative et de gestion

Approbation de la convention pluriannuelle du programme européen LEADER 2016/2023

Michèle ROUVEIX donne la parole à **Patrick BRAULT** (Vice-Président en charge des programmes européens) et **Marion GUENETTE** (chargée de mission LEADER)

La convention est cosignée par la Région Normandie (autorité de gestion), l'Agence de Services et de Paiement de Normandie (autorité de paiement) et le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (structure porteuse de LEADER).

Elle relate les obligations des parties, la stratégie de développement, le plan d'action, le territoire et les montants financiers des fonds européens FEADER. Elle prend effet à compter du 01/12/2015 (date de la décision de sélection), et prendra fin à la date du 31/12/2020 (pour la programmation) et à la date du 31/12/2023 (pour le paiement).

Elle est composée de 8 annexes détaillées – à savoir :

1. Liste des communes
2. Éléments financiers
3. Composition du Comité de programmation
4. Règlement Intérieur du GAL
5. Stratégie
6. Fiches-actions
7. Délibération type de la structure porteuse
8. Circuit de gestion

Au-delà de ces informations générales, il est indiqué 2 autres points particuliers aux membres de l'assemblée :

- Indépendamment de l'évolution des territoires intercommunaux à venir, le territoire d'intervention du programme européen LEADER restera celui du territoire actuel du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.
- Le comité de programmation LEADER s'est déjà réuni à 2 reprises.

Michèle ROUVEIX a été élue comme Présidente. Patrick BRAULT et Jean-Pierre MOREL ont été élus comme Vice-Présidents – tous les 2 représentent respectivement le secteur « Ouest » et le Secteur « Est » du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (et indirectement les 2 futures intercommunalités « Interco Normandie Sud Eure » et « Évreux, Portes de Normandie »

A l'issue de cette présentation, le projet de convention est adopté à l'unanimité.

Avenant à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la fusion de 5 Communautés de Communes (Communautés de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, du Pays de Damville, du Pays de Verneuil sur Avre et des Communes Rurales du Sud de l'Eure)

Non concernés, les représentants de la Communauté de Communes de la Porte Normande indiquent qu'ils ne participeront pas au vote.

Michèle ROUVEIX donne la parole à **Jean-Luc BOULOGNE** (1^{er} Vice-Président du Pays).

Dans le cadre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) de l'Eure, le Préfet de Département a défini un nouvel ensemble communautaire rassemblant les cinq communautés de communes suivantes : Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, Communauté de Communes du Pays de Damville, Communauté de Communes du Canton de Rugles, Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure et Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre.

Dans la mesure où les échéances de cette fusion étaient relativement courtes (moins d'une année), les Communautés de Communes concernées ont souhaité engager des travaux d'études en recourant à un prestataire qualifié. Pour des raisons logistiques, elles ont alors sollicitées le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton pour assurer la coordination ainsi que le portage juridique et financier de cette mission d'assistance.

La mission d'assistance s'est déroulée en 4 phases :

- Phase 1 - Partage et analyse de l'état des lieux,
- Phase 2 - Détermination des « intérêts communautaires »,
- Phase 3 - Évaluation des impacts financiers, fiscaux, structurels et organisationnels,
- Phase 4 - Faisabilité générale de la nouvelle communauté de communes.

Pour mémoire, le prestataire, qui a été choisi, est le bureau d'études KPMG. Le coût de la prestation, qui a été validé, était de 42 304.50 € TTC (assorti d'une mission complémentaire d'accompagnement durant la 1^{ère} année de mise en œuvre de 5 922.00 € TTC) – soit un total de 48 226.50 € TTC sur 2016 et 2017.

Concernant le financement, il a été retenu qu'il serait pris en charge à part égale entre chacune des communautés de communes concernées – soit 9 645.30 € (20 %) par communauté de communes.

Durant la période de mise en œuvre, le bureau d'études a été missionné par le comité de pilotage pour effectuer 2 prestations de travaux complémentaires :

→ TRAVAUX COMPLEMENTAIRES N° 1

La mission d'assistance a démarré sans la présence effective des représentants de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure, qui n'avait pas souhaité s'engager dans un premier temps dans les travaux d'études. Aussi, les travaux relatifs à la phase 1 (partage et analyse de l'état des lieux) et à la phase 2 (détermination des « intérêts communautaires ») ont été menés dans un 1^{er} temps à l'échelle uniquement de 4 communautés de communes.

Néanmoins durant la période du mois de juin 2016 ainsi que la période estivale, le bureau d'études KPMG a été accueilli par les représentants de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure pour prendre connaissance des raisons du non engagement de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure, mais aussi pour procéder à un « rattrapage » des travaux d'études inhérents aux phases 1 et 2.

Ces travaux complémentaires réalisés par le bureau d'études KPMG, qui n'ont pu être réalisés dans les conditions prévues initialement, ont été quantifiés de la manière suivante : 3 jours de travail supplémentaires pour un montant total de 2 700 € HT – soit 3 240 € TTC.

→ TRAVAUX COMPLEMENTAIRES N° 2

A l'issue des travaux de la phase 3 (évaluation des impacts financiers, fiscaux, structurels et organisationnels), les membres du comité de pilotage ont émis le souhait d'approfondir la réflexion sur les conséquences de la mise en place du régime fiscal de la FPU (Fiscalité professionnelle unique) dans les simulations budgétaires prévues en phase 4 (faisabilité générale de la nouvelle communauté de communes).

Il a été donc choisi de faire des simulations budgétaires sur 2 régimes fiscaux (fiscalité additionnelle et fiscalité unique) et non sur 1 des 2 régimes - comme prévu initialement. En sus, du doublement des travaux de simulation budgétaire, un travail comparatif entre les 2 régimes fiscaux relatifs aux conséquences sur les budgets communaux (notamment pour les communes les plus importantes qui réaliseront des transferts de charge), sur la fiscalité des entreprises et sur la dotation de péréquation des communes a été demandé.

L'ensemble ces travaux a été alors estimé à 6.5 jours supplémentaires de travail supplémentaires pour un montant total de 6 125 € HT – soit 7 350 € TTC.

Pour plus de détails - cf. document de travail remis en séance

A l'issue de cette présentation, les 2 prestations de travaux complémentaires sont adoptées à l'unanimité.

Dans la mesure où la mission complémentaire (accompagnement durant la 1^{ère} année de mise en œuvre), ne sera pas honorée budgétairement durant l'exercice de l'année 2016, mais sera reprise par la nouvelle intercommunalité fusionnée, le « nouveau » montant total des dépenses 2016 a été arrêté à la somme de 52 894.50 €.

2 hypothèses de plan de financement ont été alors émises :

- Hypothèse n°1: répartition égale entre les 5 communautés de communes (20 % chacune),
- Hypothèse n° 2: répartition égale entre les 5 communautés de communes (20 % chacune) avec néanmoins une prise en charge en totalité des dépenses relatives aux travaux complémentaires n°1 (intégration des données de la CCRSE de manière rétroactive pour un montant de 3 240 €) par la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure,

Pour plus de détails - cf. document de travail remis en séance.

A l'issue de cette présentation, un débat est engagé par l'assemblée :

- **Alain PETITBON, Yves-Marie RIVEMALE et Thierry ROMERO** proposent de retenir l'hypothèse n°1 dans un esprit de conciliation avec les représentants de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure,
- **Daniel COLLEU et Bruno GARRIGUES** (représentants de la Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure) font part qu'à titre personnel, ils ne s'opposeraient à ce que l'hypothèse n°2 soit retenue.

Michèle ROUVEIX soumet alors au vote les 2 hypothèses.

L'hypothèse n°1 est alors adoptée à l'unanimité (moins une abstention de la présidente).

Étude sur un projet de déploiement et/ou création d'une d'Auto-Ecole Sociale,

Michèle ROUVEIX, assisté de **Thomas AUBERT**, présente ce projet d'étude en s'appuyant sur le document de travail remis en séance.

Une auto-école sociale est un outil qui a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle par la mobilité. Il s'agit de permettre à des personnes ayant des difficultés sociales, financières et/ou cognitives d'être accompagnées en vue d'obtenir le permis de conduire. Au-delà de l'accompagnement simple aux apprentissages nécessaires pour réussir l'examen du permis de conduire, de nombreux bénéfices sont constatés pour les publics tels que la responsabilisation, la dynamisation, le comportement de la personne,.... Ainsi, la mobilité acquise devient alors un facteur déterminant de lutte contre l'exclusion.

Depuis une vingtaine d'années, la Maison des Jeunes et de la Culture d'Evreux porte un projet d'Auto-Ecole Sociale à Evreux, et de manière plus récente une antenne à Verneuil sur Avre (uniquement pour les bénéficiaires du RSA). Le nombre de bénéficiaire par an sur le territoire Evreux varie entre 100 et 120 personnes, alors qu'il varie seulement entre 10 et 25 personnes sur le territoire de Verneuil sur Avre.

Plus récemment, des acteurs locaux (Association ADS Insertion, CCAS de Verneuil sur Avre ou encore de St André de l'Eure) ont signifié leur intérêt de voir le déploiement de cette auto-école sociale. L'opportunité de bénéficier d'aides des fonds européens LEADER, dont la stratégie prévoit clairement le soutien à la mobilité sociale, a été alors un facteur déclenchant pour matérialiser cette idée.

Dans un 1er temps, il a semblé naturel que la Maison des Jeunes et de la Culture d'Evreux, porteur du projet d'Auto-Ecole Sociale à Evreux ainsi que de son extension à Verneuil sur Avre (uniquement pour les bénéficiaires du RSA), réalise une étude faisabilité pour un déploiement plus global de son intervention sur le territoire du Pays.

Mais, suite à des échanges en réunion de Bureau au mois de juillet dernier, il a été considéré qu'il n'était pas souhaitable que cette étude de faisabilité soit réalisée par le porteur de projet actuel (risque de conflit d'intérêt – juge et partie). C'est la raison pour laquelle, il a été envisagé que l'étude soit portée directement par le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Cela permettrait également de mutualiser le coût d'ingénierie relative à la faisabilité d'un tel déploiement à Verneuil sur Avre et St André de l'Eure, mais aussi dans moindre mesure à Breteuil sur Iton, Damville ou encore La Madeleine de Nonancourt.

Le but de l'étude serait de mener un « bilan » quantitatif et qualitatif de l'expérimentation actuelle de l'Auto-Ecole Sociale à Verneuil sur Avre, d'enrichir le « bilan » par la réalisation d'un diagnostic de besoins complémentaires, de mettre en évidence les « plus-values » du déploiement de l'auto-école sociale, d'identifier les résultats attendus et de proposer différents scénarii de montage organisationnel et financier.

Il a été alors proposé 2 hypothèses de mise en œuvre :

- Hypothèse n°1 : Recrutement d'un chargé d'études,
- Hypothèse n°2 : Attribution d'un marché d'études à un prestataire qualifié.

Pour plus de détails - cf. document de travail remis en séance.

A l'issue de cette présentation, un débat est engagé par l'assemblée :

Yves Marie RIVEMALE Jean-Luc BOULOGNE, Patrick HENRAS, Patrick BRAULT et Philippe MORGOUN font part de leur vif intérêt sur l'objet de cette étude, qui répond à une problématique cruciale sur notre territoire - de type rural.

Sylvain BOREGGIO et Serge MASSON rappellent également que la Communauté de Communes de la Porte Normande a manifesté par le passé son intérêt vis-à-vis d'un tel projet, mais qu'il n'avait pu aboutir à l'époque faute d'un plan de financement « bouclé ». Aussi, dans la mesure où ce projet pourrait très probablement être remis sur l'ouvrage dans le cadre de la future intercommunalité « Evreux, Portes de Normandie » et que le programme européen LEADER est susceptible d'accompagner le projet, ils se déclarent également favorables à la mise en œuvre de l'étude. Ils proposent de retenir l'hypothèse de mise en œuvre n°2 (attribution d'un marché d'études à un prestataire qualifié), considérant que l'échéancier de 3 mois sera plus facilement respecté.

Marine CLOUGH-JACQUES, Lydie REBER et Bruno GARRIGUES s'interrogent sur les réels besoins de mise en place d'une telle action. *Il leur est répondu que c'est justement l'étude faisabilité qui permettra de juger de manière plus précise et pertinente l'intérêt de l'action*

Marine CLOUGH-JACQUES demande s'il n'y a pas un risque de « concurrence déloyale » avec des auto-écoles classiques. *Il lui est répondu que cette question tout à fait légitime a été traitée de manière réglementaire. Aussi, c'est la règle des « 4 P » qui s'applique : c'est un **Public** non marchand qui n'intéresse pas les auto écoles classiques au regard des difficultés d'apprentissage – c'est un **Produit** spécifique (autant une action sociale d'accompagnement que la préparation au permis de conduire) - il n'y a pas de **Publicité** faite par l'Auto-Ecole Sociale (l'entrée se fait par prescription d'un conseiller emploi/insertion – il n'y a pas de concurrence sur le **Prix** – L'expérience acquise sur Evreux montre que les relations entre l'auto-école sociale et les auto-écoles classiques sont plutôt bonnes.*

Michel COCHON fait part de son regret de la décision prise par le Bureau de ne pas donner la responsabilité de cette étude à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Evreux dans la mesure où celle-ci connaît bien le sujet et que le prix proposé était 2 fois inférieur aux 2 propositions présentées lors de cette séance de Comité Syndical (recrutement d'un chargé d'études ou recours à un prestataire privé).

A l'issue du débat, **les membres du Comité acceptent à l'unanimité d'engager la réalisation de l'étude, et choisissent de recourir à un bureau d'étude (moins une abstention).**

Par ailleurs, les membres du Comité Syndical décident de mettre en place une commission de sélection des candidatures et lui délègue le pouvoir d'attribution du marché d'études. Elle sera composée des membres suivants :

- M. HENRAS, Communauté de Communes du Canton de Breteuil sur Iton
- Mme AYRAULT, Communauté de Communes du Pays de Verneuil sur Avre
- Mme REBER, Communauté de Communes du Pays de Damville
- M. ROYOUX, Communauté de Communes de la Porte Normande
- M. GARRIGUES, Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure
- Mme ROUVEIX, Présidente Michèle ROUVEIX, présidente du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton

Enfin, les membres du Comité Syndical autorisent Mme la Présidente à déposer une demande d'aide auprès du Comité de Programmation LEADER du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.

Délibérations sur la poursuite des actions portées par le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton après le 31 Décembre 2016 : Service d'Instruction des actes d'urbanisme, Programme européen LEADER, Contrat de Pays + Mission de Conseil en Energie Partagé (CEP)

Reprise du service d'instruction des actes d'urbanisme du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton par la future intercommunalité (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil + Rugles).

A compter du 1er janvier 2017, le service d'instruction des actes d'urbanisme devra assurer l'instruction, au-delà des communes couvertes par un PLU ou POS, pour les communes ayant une carte communale en vigueur.

Par ailleurs, du fait de la mise en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) visant à créer de nouvelles intercommunalités de plus de 15 000 habitants, toutes les communes citées ci-dessus devront recourir à ce service d'instruction des actes d'urbanisme. Initialement, seules les communes citées ci-dessus et appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants (Communautés de Communes de Breteuil, de Verneuil et de la Porte Normande) étaient concernées.

Aussi, le niveau d'intervention du service d'instruction des actes d'urbanisme de la future intercommunalité (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil + Rugles) a été estimé 2.2 Equivalents Temps Plein (ETP). De même, le service d'instruction des actes d'urbanisme de la future intercommunalité (Porte Normande + Grand Evreux) a vocation à accueillir l'ensemble des communes issues de la Communauté de Communes de la Porte Normande (estimé à ce jour 0.8 ETP).

Par voie de conséquence, dans la mesure où le personnel actuel du service d'instruction des actes d'urbanisme (composé d'1.5 ETP), est désireux d'être affecté à la future intercommunalité (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil + Rugles) et que celle-ci est en capacité de les accueillir, il est proposé que la totalité du personnel soit affecté à la future intercommunalité (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil + Rugles).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Programme européen LEADER : reprise de l'équipe d'animation par la future intercommunalité (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil + Rugles) avec une convention de partenariat avec la future intercommunalité (Porte Normande + Grand Évreux)

L'équipe en charge des missions d'animation et de gestion permet d'accompagner les porteurs de projet dans la définition du projet, le montage du dossier de demande de subvention et effectue un suivi jusqu'au paiement de la subvention. Elle est également force de proposition en matière de communication et de promotion du programme.

À ce jour, l'équipe a été quantifiée de la manière suivante : un directeur à 40 %, un chargé de mission à 100 % et une assistante de gestion à 60 %. Cela représente un budget annuel moyen de 89 000 € estimé, et subventionné à hauteur de 60 % par les fonds européens LEADER. Le reste à charge aura vocation à être réparti au prorata de la population de la manière suivante :

- Future intercommunalité (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil + Rugles) – 27%, soit 24 000 € annuellement (estimation),
- Future intercommunalité (Porte Normande + Grand Évreux agglomération) – 13%, soit 11 500 € annuellement (estimation).

Pour des raisons de cohérence et de simplicité d'action, l'équipe d'animation LEADER sera reprise par la future intercommunalité (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil + Rugles) avec une convention de partenariat avec la future intercommunalité (Porte Normande + Grand Évreux Agglomération).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Reprise du personnel administratif du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton

Dans la mesure où les missions de base du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (à savoir animer, coordonner et gérer des programmes de développement local et organiser l'aménagement du territoire par la mise en œuvre du SCOT) ont déjà été mises en place sur l'intercommunalité du « Grand Evreux Agglomération » et ont vocation à être confirmées de nouveau dans le cadre de la nouvelle intercommunalité élargie à la Communauté de Communes de la Porte Normande, il est proposé que le personnel administratif (un directeur à 60 % et une assistante de gestion à 20 %) soit reprise dans son intégralité par la future intercommunalité (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil + Rugles) où ces compétences n'existent pas à ce jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point de situation sur l'avancement du Contrat de Territoire + Mission de Conseil en énergie

Avant de faire état des suites à donner sur le « Contrat de Territoire » après le 31 Décembre 2016, **Michèle ROUVEIX** propose de prendre connaissance d'un point de situation sur l'état d'avancement des 23 opérations inscrites à la programmation 2015/2017.

Sur les 23 opérations programmées :

- 10 opérations ont été engagées ou vont être engagées comme prévu initialement (ligne blanche)
- 10 opérations ont été engagées ou vont être engagées avec un décalage dans le temps (ligne orange)
- 3 opérations n'ont pas été engagées et connaissent un risque de déprogrammation dans la mesure où les délais de mise en œuvre sont aujourd'hui fortement retardés (ligne rouge).

Il s'agit des 3 opérations suivantes :

- Fiche B7 : Aménagement d'une vélo-route de l'Avre
- Fiche H1 : Création d'une ludothèque à Breteuil sur Iton
- Fiche H2 : Création d'une halle sportive et culturelle à St Germain sur Avre
Cf. document de travail remis en séance

Puis, **Michèle ROUVEIX** fait part qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 le suivi de la programmation du « Contrat de Territoire » devra être assuré directement les futures intercommunalités.

Pour ce faire, il en ressort que le suivi des opérations devra être réparti au regard de leurs lieux d'implantation et/ou de leurs impacts territoriaux. Si pour la plupart des opérations, la nouvelle répartition se fera aisément entre la future intercommunalité (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil + Rugles) et la future intercommunalité (Porte Normande + Grand Evreux Agglomération), il demeure néanmoins 2 opérations qui doivent à ce jour faire l'objet de discussions préalables.

Il s'agit des 2 opérations suivantes :

- *Fiche D1 : Mission de 2 ans de conseil en énergie partagée auprès des collectivités*
- *Fiche D2 : Programme de rénovation énergétique des bâtiments publics*

Aussi, **Michèle ROUVEIX**, après avoir fait une lecture synthétique des 2 opérations, propose la clé de répartition suivante :

- *Fiche D1 : Mission de 2 ans de conseil en énergie partagée auprès des collectivités*

La mission « de Conseil en Energie Partagé » pourrait être reprise dans son intégralité par la future intercommunalité (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil + Rugles) dans la mesure où cette mission a déjà été mise en place sur l'intercommunalité du « Grand Evreux Agglomération » et a vocation à être confirmée de nouveau dans le cadre de la nouvelle intercommunalité élargie à la Porte Normande.

- *Fiche D2 : Programme de rénovation énergétique des bâtiments publics*

Les crédits du programme de rénovation énergétique des bâtiments publics seraient ventilés au prorata du nombre de communes (à la date de validation de la programmation par le Comité Syndical – soit avant la constitution des communes nouvelles en date du 1^{er} janvier 2016).

La nouvelle répartition des crédits serait donc la suivante :

- Future intercommunalité (Breteuil, Damville, Sud de l'Eure, Verneuil + Rugles) : 9 projets (8 projets aidés 20 % et 1 projet aidé à 40 %) - soit une enveloppe d'aide régionale de 300 000 €,
- Future intercommunalité (Porte Normande + Grand Evreux Agglomération) : 4 projets (3 projets aidés 20 % et 1 projet aidé à 40 %) - soit une enveloppe d'aide régionale de 150 000 €.

Ces 2 propositions sont alors validées à l'unanimité.

Questions diverses : informations sur le dispositif « Contrat de Ruralité » du Ministère de l'Aménagement du Territoire
--

Michèle ROUVEIX fait part à l'assemblée que l'Etat vient d'initier un nouveau dispositif appelé « Contrat de Ruralité ».

C'est un dispositif aussi ambitieux qu'un Contrat de Territoire, qui a vocation à être doté à minima d'une enveloppe de 1 millions d'euros pour financer des opérations dans les domaines suivants :

- Accès aux services et aux soins,
- Revitalisation des centre-bourgs,
- Attractivité du territoire,
- Mobilités,
- Transition écologique,
- Cohésion sociale,

Néanmoins, l'échéancier proposé apparaît comme un échéancier très contraint, dans la mesure où l'ensemble de la programmation doit être calée d'ici la fin de l'année.

Au regard du temps restant imparti, **Michèle ROUVEIX** propose de ne pas engager de débat au sein de l'assemblée et propose d'approfondir le dossier lors de la prochaine réunion de Bureau.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20 h 15 précises.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Rouveix', with a large, sweeping flourish above it.

Michèle ROUVEIX